"Repères" pour la transformation de l'offre en protection de l'enfance - Mission d'appui de l'IGAS à la DGCS

En novembre 2025, la ministre Stéphanie Rist a missionné l'IGAS pour appuyer l'expérimentation « Évolution de l'offre en protection de l'enfance » déployée dans deux départements pilotes : la Gironde et le Var.

Mis à jour le **19 octobre 2026**

De **Uriopss Centre**

ENFANCE - FAMILLE - JEUNESSE

PROTECTION DE L'ENFANCE ANALYSE

INFO NATIONALE



Cette démarche a été initiée par Catherine VAUTRIN en 2025 pour « refonder » la protection de l'enfance. Elle est reprise dans l'étude d'impact accompagnant le projet de loi sur la protection des enfants en cours d'examen : « *Parallèlement, les départements, avec l'appui de l'Etat, s'engageront dans une transition de leur offre d'accueil visant d'une part à mettre l'accent sur la prévention, et d'autre part à adapter leur offre de prise en charge aux besoins des enfants et des familles en privilégiant autant que possible l'accompagnement des familles en milieu ouvert et les accueils à visée familiale. A cet égard, une expérimentation a été lancée à la fin de l'année 2025 dans deux départements pilotes (le Var et la Gironde)*".

Plus précisément les départements pilotes et leurs partenaires doivent :

- Favoriser le maintien à domicile des enfants en intensifiant les interventions préventives et les interventions de protection en milieu ouvert
- En cas de placement, favoriser l'accueil à dimension familiale, en particulier chez les assistants familiaux
- Construire des prises en charge individualisées via une mise en œuvre des projets pour l'enfant

L'objet des "Repères" publiés par l'IGAS est de :

1. Faire bénéficier des départements souhaitant s'engager dans une transformation de l'offre d'un retour sur expérience des départements expérimentateurs, et plus largement de pratiques inspirantes mises en place dans d'autres départements ;
2. Mobiliser d'autres approches permettant de nourrir la réflexion collective (rapports, travaux de recherches, échanges complémentaires avec des professionnels et des experts) ;
3. Offrir des repères à la fois sur le fond de la démarche (pourquoi transformer et diversifier l'offre, quels points de vigilance…) et sur son accompagnement (quels éléments structurants pour l'accompagnement du changement, quelles problématiques ressorties des expérimentations…) ;
4. Faire émerger des questionnements et des orientations plutôt que de proposer des dispositifs « clef en main » ;

L'Uniopss fournit une synthèse de ce rapport, assortie de quelques éléments d'analyse.